Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 26 mars 2024

Le Conseil municipal s'est réuni le 26 mars 2024 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire, En suite de convocation en date du 17 mars 2024

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 7

<u>Etaient présents</u>: BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSZCZYNSKI Céline, BECKER Mélanie, ERHARD André, DUCLERMORTIER Denis, ZIPPEL Florianne, GOBILLOT Matthieu et URBAN Michel.

Procurations: BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

Absents: BENOIT Pierre

Secrétaire de séance : BECKER Cyrille

Ordre du jour :

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22/02/2024
- 2. Demande de subvention au titre de l'AMISSUR
- 3. Définition des "zones d'accélération des énergies renouvelables" (ZAENR)
- 4. Présentation et adoption du compte de gestion « école » 2023
- 5. Présentation et adoption du compte administratif « école » 2023
- 6. Affectation du résultat « école »
- 7. Présentation et adoption du compte de gestion « commune » 2023
- 8. Présentation et adoption du compte administratif « commune » 2023
- 9. Affectation du résultat « commune »
- 10. Vote des taxes fiscalité locale 2024
- 11. Présentation et vote « tarifs périscolaires 2024 »
- 12. Présentation et vote « participation des communes au fonctionnement du groupe scolaire 2024 »
- 13. Subvention pour le foyer rural
- 14. Préparation et vote du budget 2024 « école »
- 15. Préparation et vote du budget 2024 « commune »
- 16. Définition des tarifs des concessions funéraires
- 17. Divers

Déroulé:

En préambule, monsieur le Maire présente Marie-Pierre Chloup-Surmely, qui va désormais assurer la fonction de secrétaire de mairie, toujours en partenariat avec la C.C.H.C.P.P.

Le premier adjoint informe le conseil municipal du retrait de l'ordre du jour des points 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14 & 15. En effet, en raison de la vacance durant trois mois du poste de secrétariat, du retard a été pris qui est seulement en train d'être résorbé. Ces points seront repris au prochain conseil fixé le 10 avril 2024.

Monsieur le maire est alors interpellé par Delphine Berger sur cette absence de comptes et ses compétences en matière de suivi budgétaire. Il s'en suit un vif échange entre eux sur ce sujet qui se clôt par le départ de Delphine Berger.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024

Le procès-verbal a été communiqué au préalable aux conseillers municipaux. Les demandes de modifications suivantes ont été faites :

- Inversion de noms au niveau des procurations
- Correction de noms et prénoms
- Remarque sur le fait que la signature de la convention pour bulletins de paie avec CCHCPP (17 novembre 2023) soit antérieure à la proposition d'approbation soumise au conseil municipal (5 janvier 2024)
- Rajout de la remarque qui avait formulée sur l'opportunité de délibérer sur ZAER par rapport au projet éolien pour accélérer le dit projet.
- Rajout de la remarque de Delphine Berger quant à l'actualisation des coûts des travaux envisagés sur les bâtiments communaux.

Après modifications, Il est approuvé à 7 voix pour et 2 abstentions (M.Gobillot - P.Benoit (procuration))

2/ Demande de subvention au titre de L'AMISSUR

Denis Duclermortier présente le dossier qu'il a préparé pour demander cette subvention : liste des travaux, présentation des panneaux, localisation.

Afin de compléter ce dossier, une délibération est présentée par le premier adjoint pour faire la demande de subvention en concordance avec cette présentation.

Délibération approuvée à 9 voix pour.

3/ Définition des « Zones d'accélération des Energies Renouvelables » (ZAENR)

Le premier adjoint reprend la présentation déjà faite lors du dernier conseil municipal et informe le conseil municipal que la démarche de définition des ZAENR est en cours. C'est la municipalité qui doit l'initier, avec le soutien de la CCHCPP, et ensuite transmettre les résultats à la Préfecture de la Moselle pour la définition d'une carte départementale.

Il rappelle ensuite les moyens de concertations utilisés : les éléments nécessaires (carte projet éolien en cours, note d'information) à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes (note d'information distribuée dans les boites aux lettres, information consultation par moyens numériques, réunions d'informations les vendredi 1^{er} mars et samedi 9 mars 2024) Il expose ensuite le bilan de la concertation :

o vendredi 1 mars : 1 participant

o samedi 9 mars : 8 participants

- énergies solaires : consensus assez large sur bâti existant, réserves sur de l'agri-photovoltaïsme sur terres arables et prairies
- énergie éolienne : avis plutôt défavorables des participants, mais confusion entre cette démarche et un projet d'installation d'éoliennes déjà initié sur le ban communal
- o production de gaz par méthanisation : avis plutôt défavorables des participants.

Le premier adjoint présente une carte sur laquelle est indiquée une zone favorable pour l'éolien terrestre, identique à celle du projet éolien toujours en cours sur la commune, et indique qu'à minima il sera bien qu'elle figure sur la proposition finale. Une discussion s'engage ensuite pour les autres productions. Le conseil municipal, à ce stade, est favorable à une zone photovoltaïque sur le bâti existant, à une zone d'agriphotovoltaïsme sur le ban communal. Par contre il est défavorable à la méthanisation, estimant que la Moselle est déjà bien pourvue en équipement de ce type.

Il propose ensuite les ZAENR suivantes :

- o pour l'éolien : parcelles correspondantes au projet éolien porté par Energreen en cours d'instruction (carte en annexe)
- o pour le solaire thermique : sur bâti existant ou à venir dans le périmètre des zones A et B de la carte communale en vigueur.
- o solaire photovoltaïque sur bâtiment : sur bâti existant ou à venir dans le périmètre des zones A et B de la carte communale en vigueur.
- o solaire photovoltaïque au sol : décide de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.
- méthanisation : décide de ne pas proposer, sur le territoire de sa commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables par méthanisation

Délibération approuvée à 3 voix pour et 5 abstentions

(André Ehrard n'a pas pris part au vote)

4/ Vote des taux fiscalité locale 2024

Le premier adjoint présente l'état récapitulatif 1259 reprenant les taux de la fiscalité locale de 2023 (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non-bâti)

Il rappelle un précédent engagement du conseil municipal qui, après l'augmentation des taux en 2021, souhaitait ne plus les augmenter au cours de ce mandat.

Constatant une augmentation des revenus attendus notamment du fait d'une augmentation des bases, il propose de reconduire les taux à l'identique pour 2024 (TF = 30%, TFNB = 53.50%, TH = 17.55%)

Délibération approuvée à 9 voix pour

5/ Demande de subvention du foyer rural.

Le premier adjoint informe le conseil d'une demande de subvention pour l'organisation de la fête patronale par le foyer rural de Raville.

Il explique que cette subvention est attribuée depuis 3 ans, d'abord 1000 €, puis 1500 €. Elle a été mise en place à la fin de la période COVID pour aider à relancer la fête patronale.

En 2023, 1500 € ont été versé, auxquels il faut rajouter la prise en charge par la commune des frais d'électricités occasionnés par les manèges. (472 €)

Il propose donc au conseil municipal de ramener la subvention à 1000 € et que la commune continue à prendre en charge les frais d'électricité.

6/ informations : demande d'acquisition de matériel par le personnel enseignant

Le premier adjoint informe le conseil municipal que lors du dernier conseil des écoles, les enseignants ont demandé l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran dans la salle des maternelles – petite section, le changement des téléphones et éventuellement un écran de vidéo-projection dans la salle des maternelles – grande section.

Les maires des trois communes ont validé ces demandes. Elles seront donc inscrites au budget 2024

7/ informations : travaux à prévoir en 2024 à l'église

Le premier adjoint présente au conseil municipal deux devis pour des travaux à l'église :

- un premier pour la mise en conformité de l'installation de protection de la foudre du bâtiment
- un second pour consolider la structure accueillant une cloche

Il propose d'inscrire ces devis au budget 2024

8/ informations : durée et tarifs des concessions funéraires

Monsieur le maire informe que le conseil municipal qu'il faut songer à fixer le temps des concessions funéraires pour le colombarium : il propose deux durées : 15 & 30 ans.

Il faudra également en fixer les tarifs, il propose 150 €

La réflexion est engagée et il faudra statuer lors d'un prochain conseil municipal.

9/ DIVERS

A. sortie lotissement

Florianne Zippel évoque le fait que les voiture frottent en sortant du lotissement et demande s'il est possible de faire des travaux. Un devis sera demandé pour ces travaux.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire

Michel Urbar

le secrétaire de séance

Cyrille BECKER

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 22 février 2024

Le Conseil municipal s'est réuni le 22 février 2024 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire, En suite de convocation en date du 17 février 2024

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 7

<u>Etaient présents</u>: BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSZCZYNSKI Céline, BECKER Mélanie, ERHARD André, DUCLERMORTER Denis et URBAN Michel.

Procurations: Zippel Florianne à BECKER Mélanie

Absents: BENOIT Pierre, GOBILLOT Matthieu, ZIPPEL Florianne

Secrétaire de séance : BECKER Cyrille

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05/01/2024
- 2. Renouvellement organisation du temps scolaire
- 3. Définition des "zones d'accélération des énergies renouvelables" (ZAENR)
- 4. Modification du Plan de Prévention des Risques Naturels « inondations » (PPRi) des communes de la vallée de la Nied Allemande de Pontpierre à Varize
- 5. Demande de subventions « Fonds verts 2024 » pour rénovation énergétique des bâtiments
- 6. Divers

Déroulé:

En préambule, le premier adjoint demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, avec délibérations :

Convention avec CITEO pour financement de la lutte contre les déchets d'emballages diffus.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la discussion de ce point et la mise au vote.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 janvier 2024

Le procès-verbal a été communiqué au préalable aux conseillers municipaux.

Les demandes de modifications suivantes ont été faites :

- Rajout des noms des personnes qui se sont abstenues lors des votes
- Remarque sur le fait que la signature de la convention pour bulletins de paie avec CCHCPP (17 novembre 2023) soit antérieure à la proposition d'approbation soumise au conseil municipal (5 janvier 2024)
- Rajout de la remarque qui avait formulée sur l'opportunité de délibérer sur ZAER par rapport au projet éolien pour accélérer le dit projet

Après modifications, Il est approuvé à 8 voix pour.

2/ Renouvellement organisation du temps scolaire

Le premier adjoint explique que pour pouvoir bénéficier de l'aménagement des temps scolaire à l'école des Chouettes, nous avions demandé une dérogation pour la période 2021-2024. Il s'agit de la renouveler pour la période 2024-2027.

Il informe le conseil municipal que le conseil d'école qui s'est réuni le 20 février s'est prononcé pour le maintien du système actuel, à savoir semaine de 4 jours avec mercredi libéré.

Il propose donc au conseil municipal de suivre cet avis.

Après délibération, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer demander cette dérogation pour la période 2024-2027.

Délibération approuvée à 8 voix pour.

3/ Définition des « Zones d'accélération des Energies Renouvelables » (ZAENR)

Le premier adjoint informe le conseil municipal qu'une démarche de définition des ZAENR est en cours. C'est la municipalité qui doit l'initier, avec le soutien de la CCHCPP, et ensuite transmettre les résultats à la Préfecture de la Moselle pour la définition d'une carte départementale.

Le premier adjoint présente une carte sur laquelle est indiquée une zone favorable pour l'éolien terrestre, identique à celle du projet éolien toujours en cours sur la commune, et indique qu'à minima il sera bien qu'elle figure sur la proposition finale. Une discussion s'engage ensuite pour les autres productions. Le conseil municipal, à ce stade, est favorable à une zone photovoltaïque sur le bâti existant, à une zone d'agriphotovoltaïsme sur le ban communal. Par contre il est défavorable à la méthanisation, estimant que la Moselle est déjà bien pourvue en équipement de ce type.

Le premier adjoint informe le conseil qu'une information va être distribuée sur ce sujet et une concertation va être organisée auprès de la population. Celle-ci devra être organisée courant mars et le conseil municipal devra délibérer sur ce sujet avant le 31 mars.

Remarque de Delphine Berger sur le manque d'information actuel auprès de la population sur les actualités de la commune. Elle regrette que la municipalité n'ait pas profité de cette concertation pour faire une communication plus large.

Monsieur le Maire précise que le bulletin communal est en cours de finalisation.

4/ Modification du Plan de Prévention des Risques Naturels « inondations » (PPRi) des communes de la vallée de la Nied Allemande de Pontpierre à Varize

Le premier adjoint informe le conseil municipal qu'une modification du Plan de Prévention des Risques Naturels « inondations » (PPRi) des communes de la vallée de la Nied Allemande de Pontpierre à Varize va débuter.

En trois étapes, la première va d'abord associer les communes et intercommunalités concernées, puis une consultation du public, pour aboutir à une approbation par arrêté préfectoral.

Le premier adjoint propose donc dès réception des éléments d'organiser la consultation du public comme suit :

- Information du public par voie de presse
- Information du public par outils numériques (site communal, panneau pocket)
- Mise à disposition du projet de modification durant 1 mois lors des heures d'ouvertures de la mairie au public.

5/ Demande de subvention « fonds verts 2024 » pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Le premier adjoint présente le dispositif « Fonds verts » à la destination des collectivités. Il informe le conseil municipal que, même si son devenir est toujours suspendu à une décision préfectorale pour l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R., un projet de rénovation des bâtiments communaux est toujours en cours.

Il souhaiterait adjoindre à ce dossier une demande de subvention sur ce fonds et demande au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à faire cette démarche.

Delphine Berger déplore un manque de d'information et de lisibilité de ce projet et notamment en termes d'actualisation des coûts (la dernière proposition datant de mars 2022). Pour elle, en l'état, il semble difficile de se projeter sur de nouvelles demandes de subventions pour ce projet.

Délibération approuvée à sept voix pour, une contre (Delphine Berger).

6/ point ajouté : convention avec CITEO pour le financement de la lutte contre les déchets d'emballages diffus

Le premier adjoint informe le conseil municipal que CITEO (organisme d'Etat) est amené à accompagner les communes pour le financement de la lutte contre les déchets d'emballage diffus. Ce soutien est de 0.90 centimes par habitants pour une commune comme Raville. Cette convention peut s'étendre de 2024 à 2028.

Le premier adjoint demande donc au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à s'inscrire sur le site CITEO et signer la convention qui nous sera proposée pour bénéficier de ce financement.

Délibération approuvée à 8 voix pour.

9/ DIVERS

- A) Le premier adjoint informe le conseil municipal des frais futurs pour la mise en conformité de l'église, à intégrer selon leur accord au prochain budget :
 - Protection contre la foudre : société Protibat 6863.00 € HT 8235.60 € TTC
 - Pérennisation installation campanaire : société Bodet 6966.00 € HT 8359.20 € TTC
- B) Le premier adjoint informe de la tenue de la prochaine commission électorale le jeudi 16 mai 2024.
- C) Delphine Berger évoque le tri des déchets, sujet de la dernière conférence des maires à la CCHCPP. Nous n'atteignons sur le territoire de l'intercommunalité qu'un taux de tri de 60%, largement insuffisant. Elle indique également un problème avec les bornes à cartonnettes installées, trop souvent remplies de cartons. Ces cartons doivent être ramenés en déchetterie où ils seront valorisés et entraineront une contre partie financière, ce qui n'est pas le cas lors qu'ils sont déposés dans les bornes. Denis

Duclermortier déplore un manque de communication de la part de la CCHCPP. Sujet qu'il a déjà maintes fois évoquer lors des commissions « déchets » de la CCHCPP.

- D) Le premier adjoint informe de l'ouverture du dépôt des dossier pour le fond AMISSUR. Il indique qu'il n'aura pas le temps de produire ce dossier auquel Raville pourrait prétendre pour l'achat de panneaux de signalisation. Denis Duclermortier s'en charge.
- E) Le premier adjoint informe que la reprise du terrain longeant le lotissement « Papilier » déjà évoqué en conseil municipal est en cours. Il étudie la possibilité de transformer cette partie en usoir communal.
- F) Des actions pour le conseil municipal des jeunes sont proposées par le Conseil Départemental. Le courrier correspondant est remis à Mélanie Becker.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire Michel Urban le secrétaire de séance

Cyrille BECKER